

**Date :**  
30/11/2000

**Origine :**  
DDRI

**Réf. :**  
DDRI      n°      139/2000  
                 n        /  
                 n        /  
                 n        /

MMES et MM les Directeurs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie  
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie  
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale  
Pour attribution

**Plan de classement :**

|      |  |  |  |  |  |  |
|------|--|--|--|--|--|--|
| 2442 |  |  |  |  |  |  |
|------|--|--|--|--|--|--|

**Titre :**

Réforme de la tarification des EHPAD. ANGELIQUE.

**Résumé :**

Réforme de la tarification des EHPAD. Outil d'auto-évaluation ANGELIQUE à destination des EHPAD.

**Pièces jointes :** 3

**Liens :**

**Date d'effet :**

Immédiate

**Date de Réponse :**

**Dossier suivi par :**

DDRI/DOS/HMS/F. d'ESPARRON

**Téléphone :**

01/42/79/33/62

## **La Direction Déléguée aux Risques**

30/11/2000

MMES et MM les Directeurs

**Origine :**  
DDRI

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie  
- des Caisses Régionales d'Assurance Maladie  
- des Caisses Générales de Sécurité Sociale  
Pour attribution

**N/Réf. :** DDRI - N° 139/2000

**Objet :** Réforme de la tarification des EHPAD. Outil d'auto-évaluation ANGELIQUE.

La Mission MARTHE a élaboré avec des représentants de l'ensemble des parties concernées par la réforme de la tarification des EHPAD, un outil appelé ANGELIQUE (Application Nationale pour Guider l'Evaluation Labellisée Interne de la Qualité pour les Usagers des Etablissements).

Ce référentiel auquel est joint un modèle type de rapport d'évaluation des EHPAD apparaît comme une aide très utile aux établissements pour remplir les conditions d'auto-évaluation de la qualité demandées par les décrets et arrêté du 26 avril 1999.

Cette démarche va dans le sens d'une meilleure transparence et va guider l'établissement dans la définition de ses axes d'amélioration de la qualité.

La qualité qui est un des objectifs premiers de la réforme, doit justifier une partie du surcoût des dépenses d'Assurance Maladie.

Vous trouverez en annexe de cette circulaire la version n° 1 de l'outil ANGELIQUE ainsi que le modèle type de rapport d'évaluation.

Il a été demandé à la Mission MARTHE que les CRAM puissent avoir connaissance de ce document interne aux EHPAD, dans le cadre de l'émission d'avis budgétaires des EHPAD.

Le Directeur Délégué aux Risques

Antoine MASSON

La version n° 1 de l’outil ANGELIQUE et le modèle type de rapport d’évaluation ne sont pas intégrés dans  
MEDIAM (voir le document papier)